

Conseil de quartier Bellevue – Meudon-sur-Seine

Séance plénière 2 du mercredi 25 janvier 2023

Présidence de séance : Denis LARGHERO, Maire, Pierre GENTILHOMME et Fabian FOUILLET, conseillers municipaux.

Responsables administratifs : Vincent MÉTIVIER, directeur de cabinet, Guillemette MATHIEU, directrice générale adjointe de la Valorisation du patrimoine et de l'environnement, Isabelle BEREND, directrice de la communication, Aline KHEITMI, manager des commerces, Florentin SOLOIS, responsable communication et participation citoyenne.

BILAN 2022

Pour commencer la séance, Fabian FOUILLET et Pierre GENTILHOMME reviennent sur les sujets abordés par le Conseil de quartier en 2022. Parmi ces dossiers évoqués :

- La diversification de l'offre commerciale dans le quartier
- Les différents travaux dans le quartier
- Les réflexions autour du nouveau zonage du stationnement payant
- La propreté dans le quartier
- Les échanges sur la sécurité dans le quartier
- Les échanges pour le projet de fête de quartier

Au sujet de la fête de quartier, le Maire rappelle que le bon déroulement de cet événement repose sur la participation des conseillers.

Interrogé par un conseiller, le Maire fait le point d'actualité sur le projet du CNRS. Il rappelle que l'Etat dispose d'un permis de construire purgé de tous recours, prorogé à plusieurs reprises, valable jusqu'en avril 2023.

Un conseil d'administration extraordinaire du CNRS se réunira début février pour la cession des terrains par l'Etat au promoteur, afin de concrétiser le programme de logements prévu dans le projet. La Ville souhaite avoir l'assurance que la réalisation d'une partie du permis ne laisse pas l'autre à l'état de friche. Un courrier en ce sens, cosigné avec le Président de GPSO, a été adressé au préfet.

Un conseiller s'interroge sur les modalités pratiques au démarrage des travaux. La Ville n'a pas la capacité juridique coercitive pour bloquer le démarrage des travaux. Des référés préventifs ont été envoyés à certains riverains, preuve que l'Etat anticipe le démarrage des travaux.

Le Maire rassure les participants sur le fait qu'une réunion aura lieu avec les riverains avant le début des travaux. Ces réunions auront lieu pour préciser les engagements obtenus préalablement auprès des promoteurs afin de limiter l'impact des travaux. Le Maire va d'ailleurs recevoir le président de l'association « Les buttes de Bellevue » pour reconstituer les engagements pris en 2015.

En réponse à une question sur les cheminements prévus, le Maire indique avoir demandé qu'il soit possible de rejoindre le tram à travers la partie logements, avec un accès piéton indépendant du chemin des Lacets.

VOS QUESTIONS

Avant la séance, membres du Conseil de quartier ont été invités à transmettre les questions qu'ils souhaitaient poser au Maire.

Des habitants ont interpellé leurs conseillers de quartier au sujet du sur le **projet municipal rue Paul Houette**. Le Maire souligne qu'il a déjà reçu certains habitants de la rue Paul Houette et qu'il est prêt à recevoir tous les riverains qui le désirent.

La Ville ne souhaite pas continuer à déboursier 70 000€/ de loyer par an auprès d'Arpavie pour la location de salles qui ne sont pas accessibles PMR et donnent pas toujours satisfaction aux associations qui en bénéficient. Le projet a été conçu pour répondre au manque d'équipement public multiservices à Bellevue. De nombreuses familles se sont manifestées leur besoin d'un lieu d'activités pour les jeunes enfants, comme c'est le cas dans les autres quartiers, avec l'Avant Seine ou le centre Millandy, par exemple.

Face aux craintes des habitants, le projet d'agence postale a été abandonné. Par ailleurs, la surface du bâtiment envisagé a été revue à la baisse, au profit des espaces extérieurs. Le projet est en phase d'études et des architectes travaillent sur plusieurs scénarios qui seront présentés aux parties prenantes : associations, riverains et Conseil de quartier.

Des conseillers demandent s'il serait possible d'utiliser les locaux de l'école Maritain-Renan pour accueillir ces activités. La Ville utilise ces locaux pour les activités des centres de loisirs. Denis LARGHERO rappelle également qu'aucun accès à l'école La Source n'est prévu par la rue Paul Houette.

Deux conseillères souhaitent qu'un point sur la **sécurité dans le quartier**. Vincent MÉTIVIER explique qu'il y a eu, début 2022, une hausse généralisée des vols et des cambriolages dans tout l'Ouest parisien. Les effectifs ont été renforcés et le phénomène était revenu à un niveau « normal » fin 2022. Pour autant, la Ville ne s'en satisfait pas et poursuit ses efforts en la matière.

Concernant la **vidéoprotection**, la Ville ne souhaite pas installer une caméra dans chaque rue. Des caméras fixes sont positionnées aux endroits stratégiques (entrées de ville, carrefours fréquentés...) et des caméras nomades sont placées en fonction des faits signalés.

Pour que la Ville puisse agir, il est impératif d'appeler la police ou de déposer de plainte lorsque que c'est possible. Des conseillers témoignent de leurs signalements d'infractions à la police qui ont eu pour effet de régler, temporairement, la situation. Dans certains cas, ces agissements échappent au contrôle de la Ville car ils se déroulent dans des propriétés privées.

Une conseillère se demande ce qu'il va advenir des locaux de l'école Charles Desvergnès, qui va être fusionnée avec l'école des Jardies. Pendant deux ans, les locaux vont accueillir les élèves de l'école Ferdinand Buisson, qui va bénéficier d'importants travaux de modernisation. Des réflexions seront ensuite entamées sur le futur de ce bâtiment.

MEUDON 2040

Pierre Gentilhomme et Fabien Fouillet présentent la concertation grand public « Meudon 2040 ». Le but de cette concertation est de réfléchir collectivement au futur que l'on souhaite pour Meudon en 2040. De la sorte, la Ville pourra dès à présent travailler sur les trajectoires à adopter pour le réaliser. Afin de mobiliser le plus grand nombre de Meudonnais issus d'horizons divers, un tirage au sort sur

les listes électorales a été réalisé. Les lycéens, adultes de demain, sont également inclus dans la démarche puisque les délégués des cinq lycées meudonnais se réuniront pour un premier débat le 8 mars.

Les inscriptions volontaires sont aussi possibles et les conseillers de quartier sont encouragés à participer à la démarche. Le premier débat grand public aura lui lieu le 11 mars.

AGENDA

La prochaine réunion aura lieu le **12 avril à 19H à l'école Charles Desvergues** (5bd Verd de Saint-Julien)

Meudon, le 30 janvier 2023